



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du lundi 26 janvier 2026**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Christophe MICHEAU, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFRRET, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL

Présidence de séance

Henri BILLON

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH

Secrétaire de séance

Laurence CLAISSE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN, Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 26 janvier 2026

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2025
ACTE	CS-2026-01-N02
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 16 septembre 2025 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 16 septembre 2025

Présents	12
Pouvoir	00
Votants	12
Pour	12
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 26 janvier 2026

Le Président
Henri BILLON

